

L'ÉQUIPE

La résidence comprend **une équipe pluridisciplinaire** composée d'infirmier(ère)s, de kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes, d'auxiliaires sanitaires, d'un assistant social, d'un psychologue, d'une logopède, d'une diététicienne et d'éducatrices.

Elle vous garantit un **hébergement temporaire** de qualité, une attention toute particulière est portée à la formation continue de ce personnel.

Votre **médecin traitant** peut vous aider à introduire votre demande.

VOTRE SÉJOUR

Les repas sont préparés sur place par une équipe de professionnels de la restauration et les textures sont adaptées en fonction des besoins selon les directives d'une diététicienne.

Vous pourrez accéder à toutes les animations et activités organisées chaque jour au sein de l'établissement.



CPAS
CHARLEROI
AÎNÉS
& FAMILLES

25 Boulevard Zoé Drion
6000 Charleroi

T 071/23 30 35
F 071/23 30 37

mrsdirection@cpascharleroi.be

Editeur responsable : Olivier Jusseaux, Directeur général - Bd Joseph II, 13 - 6000 Charleroi

CPAS
CHARLEROI
AÎNÉS
& FAMILLES



LES CENTRES DE
COURT SÉJOUR
DU CPAS
DE CHARLEROI



MARCHIENNE-AU-PONT RÉSIDENCE DR JULES HUSTIN

9 rue de l'Hôpital
6030 Marchienne-au-Pont

T 071 51 81 57
GSM 0495 71 86 75



courtsejour@cpascharleroi.be
sahpa@cpascharleroi.be

N° Agrément RW MR/052.011.059/AGR - MRS S 1124



MONTIGNIES-SUR-SAMBRE RÉSIDENCE RAOUL HICGUET

127 rue du Poirier
6061 Montignies-sur-Sambre

T 071 20 50 60

GSM 04



courtsejour@cpascharleroi.be
sahpa@cpascharleroi.be

N° Agrément RW MR/052.011.057/AGR - MRS S 1034



MONCEAU-SUR-SAMBRE RÉSIDENCE BUGHIN-DURANT

8 rue de l'Ernelle
6031 Monceau-sur-Sambre

T 071/20.50.60
GSM 0495 71 86 75



courtsejour@cpascharleroi.be
sahpa@cpascharleroi.be

N° Agrément RW MR/052.011.559/AGR - MRS S 1171

COURT SÉJOUR

Dans le cadre de sa politique d'accueil de proximité de la personne âgée, le CPAS de Charleroi met en place des unités de court séjour.

La finalité principale de cet accompagnement temporaire (90 jours maximum par année civile) est de préparer ou de favoriser le retour au domicile du résident.

Les avantages sont les suivants :

- Assurer une prise en charge complète : soins, animations, réactivation ...
- Permettre aux proches de se reposer sans culpabiliser.
- Offrir au résident une période de convalescence et de consolidation de son état de santé après un séjour hospitalier.
- Garantir à l'aidant proche devant subir une hospitalisation l'accueil de la personne aidée dans de bonnes conditions.
- Permettre aux services de soins et d'aide à domicile de « souffler » ou de revoir le plan d'aide.
- Retarder et/ou éviter l'admission en maison de repos.
- Dédramatiser le séjour en maison de repos.

Le prix d'hébergement en centre de court séjour est en fonction du type de chambre.